

COMITE SYNDICAL DU 28 MAI 2024

Compte rendu

Présents : M ANTOINE; M BERTRAND; M DESSANE; M JOUANNETAUD; M LAVOREL; M CHAZELLE; M CHIBOIS; M CUBERTAFON; M DUBOIS; M GAUTHIER ; Mme GUEIDAN ; Mme JAUFFRET; M LAGORCE; Mme LOPEZ SOARES; Mme MOLINES; M RAINAUD;

Pouvoirs : M CELERIER donne pouvoir à M DESSANE
Mme DELHAYE donne son pouvoir à M LAVOREL
M LATOUILLE donne son pouvoir à M BERTRAND
M LOCHARD donne son pouvoir à M ANTOINE

Excusé : M BOURDEAU

Absents : M DELANOTTE; M ANTENOR; M GUYOT ;

Secrétaire de séance : Mme GUEIDAN (*Ouverture de séance à 18h30*)

Approbation du compte rendu du comité syndical du 12 février 2024 :

Le compte rendu n'appelle aucun commentaire.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le compte-rendu du comité syndical précédent.

Dossier n°1 – Créances éteintes.

Suite au courrier du 12 avril 2024 du Service de Gestion Comptable de St Yrieix La Perche, il est demandé au Comité Syndical d'autoriser Mr Le Président à admettre en non-valeur la somme de 638.04 € correspondant à trois factures de **M. A** sur la demande de la commission de surendettement et à imputer cette somme sur la ligne budgétaire 6542 « créances éteintes ».

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte l'extinction de cette créance.

Dossier n°2 – Créances éteintes.

Suite au courrier du 12 avril 2024 du Service de Gestion Comptable de St Yrieix La Perche, il est demandé au Comité Syndical d'autoriser Mr Le Président à admettre en non-valeur la somme de 53.90 € correspondant à une facture de **Mme G** sur la demande de la commission de surendettement et à imputer cette somme sur la ligne budgétaire 6542 « créances éteintes ».

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte l'extinction de cette créance.

Dossier n°3 – Admission en non-valeurs:

A la demande du Comptable Public, il est demandé au Conseil Syndical de délibérer le mandatement d'admission en non-valeurs sur le budget principal pour émission du mandat au compte 6541 pour la somme de 1 505.73 €

- pour 161.68 € : Dette de 22 usagers avec montant inférieur à 27 €
- pour 337.73 € : Dette de 4 usagers avec poursuites sans effet
- pour 1006.32 € : Dette de 3 usagers avec poursuites sans effet, et procès-verbal d'huissier pour carence de règlement.

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte les écritures d'admission en non-valeurs.

Dossier n°4 – Rapport annuel 2023.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilé est présenté en séance

De plus, ces données seront intégrées avec l'adjonction des données complémentaires du S.Y.D.E.D. 87 dans la base de données nationales piloté par l'ADEME (Matrice des Coûts - Compta Cout)

« M DUBOIS demande une modification de texte sur l'intitulé du S.I.C.T.O.M. SHV de l'étude comparative »

Dossier n°5 : Présentation Etude Régie / Prestation

Le Marché de collecte assuré actuellement par un prestataire arrivera à échéance fin 2025 (avec la possibilité d'ajouter un an de contrat supplémentaire).

Afin que le S.I.C.T.O.M. SHV soit opérationnel suite à ces futurs choix, il est important d'anticiper ces échéances (comme par exemple l'acquisition de matériel type camion benne, avec des délais d'approvisionnement au-delà de 14 mois, ou renouvellement d'un marché de collecte)

Une présentation détaillée de l'étude est faite en séance.

Le Président fait les remarques suivantes

En cas de location de BOM (Benne Ordures Ménagères) l'avantage est une maintenance en full service

L'inconvénient si modification du marché de location en cours risque d'avoir à supporter des surcoûts ou pénalités.

En cas d'achats des BOM, il restera la valeur vénale des camions au bout des 7 ans.

Il faudra s'assurer d'un suivi rigoureux de l'entretien des camions. Le SICTOM a prévu dans la présentation une somme de 40 000 euros par an pour la maintenance, en sachant que les deux premières années les BOM sont garanties.

M DUBOIS a une préférence pour la location des camions ainsi que M LATOUILLE.

Différents scénarios ont été proposés aux votes :

- Pour le mode de collecte à venir : REGIE ou PRESTATION
Vote POUR REGIE: 19 Vote POUR PRESTATION : 1
- Pour l'équipement de camion benne : ACQUISITION ou LOCATION
Vote POUR ACQUISITION: 18 Vote POUR LOCATION : 2

De plus, il était proposé une option pour l'acquisition d'une Benne de collecte des ordures ménagères de 7.5T pour certaines zones du territoire difficilement accessible. Ce surcôt significatif de cette prestation complémentaire n'a pas été validé et sera réétudier ultérieurement.

Le Comité Syndical adopte la mise en place d'une régie à la fin du contrat de service.

Le Comité Syndical adopte l'acquisition de son propre matériel.

Dossier n°6 – Travaux sur déchetterie

Suite à l'ajournement de la fermeture des deux déchetteries de Château-Chervix et Ladignac le long dans le cadre du plan départemental, la DREAL a relancé le S.Y.D.E.D. 87 concernant les travaux de mise en conformité.

La déchetterie de Château Chervix doit être équipée d'une protection incendie complémentaire (poteau incendie ou bâche à proximité). L'extension du réseau d'AEP ne semble pas possible, une installation d'une bâche de 60m³ doit être envisagée.

La déchetterie n'a pas suffisamment de surface de foncier sur cette parcelle, une solution de cession d'un terrain par la municipalité serait à envisager.

De plus, un investissement est à prévoir de l'ordre de 40 000 € pour les deux déchetteries.

Des pistes sont encore ouvertes relatives à l'utilisation d'un point d'eau naturel, le service de prévention du SDIS sera sollicité.

Concernant la déchetterie de St Germain les belles, suite à la pose d'un poteau incendie par VDG, celui-ci ne délivre pas les débits attendus. VBG doit entreprendre des travaux pour améliorer la performance et rendre ce poteau incendie réglementaire.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le président à engager les démarches avec la municipalité pour la cession d'un terrain et l'investissement pour les travaux et les fournitures de l'ordre de 40 000 €.

Dossier n°7 – Projet de collecte à la demande

En partenariat avec notre prestataire de collecte SUEZ, nous avons travaillé sur les modalités de mise en place d'une expérimentation de collecte à la demande sur notre territoire.

De ce travail, nous avons repéré des tournées qui permettent d'être représentative en mixant diverses typologies d'habitat, avec des densités de population diverses (et avec de la présence de résidences secondaires). De ce fait, trois tournées pourraient être concernées pour cette phase :

- St Vite sur Briance
- Château-Chervix
- Ladignac de Long

Tous les usagers de la tournée de collecte ne seront pas concernés, seuls les usagers issus de territoire ou hameaux isolés éloignés du circuit de collecte de base. Cela représente 160 usagers.

L'ensemble de l'étude, des coûts et du calendrier prévisionnel sont présentés en séance.

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte la mise en place de cette expérimentation.

Affaires diverses.

- Point projet : nouveau siège (phase APS)
Des planches graphiques du futur bâtiment du S.I.C.T.O.M SHV ont été présentées en séances aux élus. La prochaine restitution de l'architecte est prévue fin juin (phase APD).
- Point sur la mise à jour des données usagers (fusion des informations des services du foncier). On constate des écarts importants entre les données usagers, la réalité du terrain et les informations en possession du service du foncier. Ces mises à jour permettent d'ajuster les données et de proposer une redevance juste et équitable sur le territoire.
- Vente de bacs :
90 bacs ont été vendus pour un montant de 2100 € à une collectivité de Creuse.
- Dossiers contentieux en cours :
A ce jour, le S.I.C.T.O.M. SHV est mis en cause sur deux dossiers.
 Saisi de la société TRADIM au tribunal administratif pour demander l'annulation de la pénalité sur le marché.
 Saisi du tribunal judiciaire par M GOUZIEN pour demander l'annulation d'une REOMI d'un montant de 90 euros
- Jeu concours :
Un jeu concours « compost Challenge » sera mis en ligne prochainement, avec des bacs de compostage en gain.
- Information déploiement ODHAC 87 :
En partenariat avec le gestionnaire locatif, le mode de collecte des usagers va évoluer. Les résidences ODHAC de St Yrieix la Perche seront dotées de bacs individuels à partir du 1 juillet 2024.
- Déménagement du siège :
Le 12 et 13 juin 2024, les bureaux et le point accueil du STICTOM SHV déménage. A partir du 14 juin, la nouvelle adresse sera au 12 avenue Docteur LEMOYNE, 87500 St Yrieix la Perche (locaux DDFIP). L'accueil public sera limité uniquement aux matins (communication à venir).
- La prochaine réunion ordinaire du Comité Syndical est programmée le 23 septembre à 18h30 à St Vitte Sur Briance.